

NATIVE WOMEN'S
ASSOCIATION OF CANADA

L'ASSOCIATION DES FEMMES
AUTOCHTONES DU CANADA



Fiche d'information :

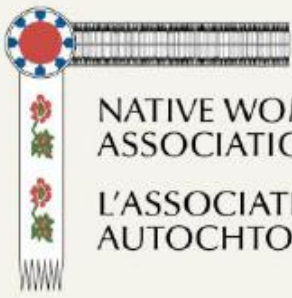
Femmes et filles autochtones disparues et assassinées en Ontario

Depuis des années, les communautés attirent l'attention sur le nombre élevé de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées au Canada. En date du 31 mars 2010, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) avait recueilli de l'information sur 582 cas à l'échelle du pays. L'AFAC a travaillé sans relâche pour étudier chaque cas, mais nous croyons pourtant qu'il y en a encore beaucoup plus à documenter. Fondée sur les données de cinq ans de recherche quantitative tirées de la base de données de Sœurs par l'esprit de l'AFAC, cette fiche d'information présente un examen de la situation en Ontario par rapport au contexte national.

Plus de cas de meurtre en Ontario que la moyenne nationale

L'AFAC a recueilli de l'information sur 70 cas de femmes et de filles disparues ou assassinées en Ontario, ce qui représente 12 % des cas de la base de données de l'AFAC. Le nombre élevé de cas en Ontario illustre le fait que la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées n'est pas seulement un « problème de l'Ouest », mais bien un sujet de préoccupation qui a des répercussions dans le centre du Canada.

Quatre-vingts pour cent (80 %) des cas en Ontario sont des cas de meurtre, ce qui est considérablement plus élevé que la moyenne nationale (67 %). Le pourcentage de cas de disparition est moins élevé – 14 %, pour 20 % à l'échelle nationale (voir la figure 1).

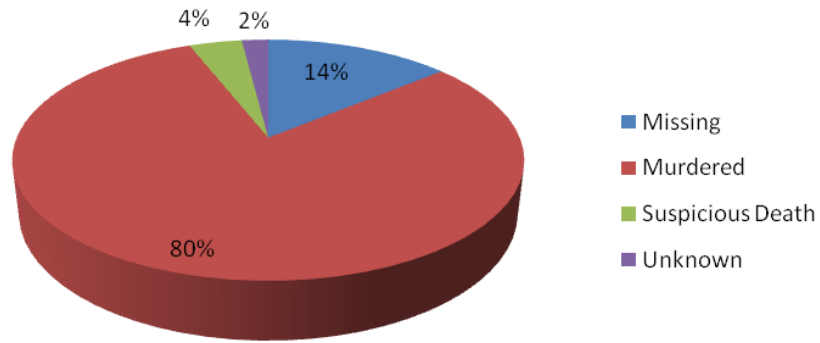


NATIVE WOMEN'S
ASSOCIATION OF CANADA

L'ASSOCIATION DES FEMMES
AUTOCHTONES DU CANADA



Figure 1: Summary of Cases in Ontario



Source : Calculs de l'AFAC d'après les données de la base de données Sœurs par l'esprit 2010 de l'AFAC.

Satellite Office

1 Nicholas Street, 9th Floor, Ottawa, ON K1N 7B7
T 613.722.3033 or 1.800.461.4043 F 613.722.7687

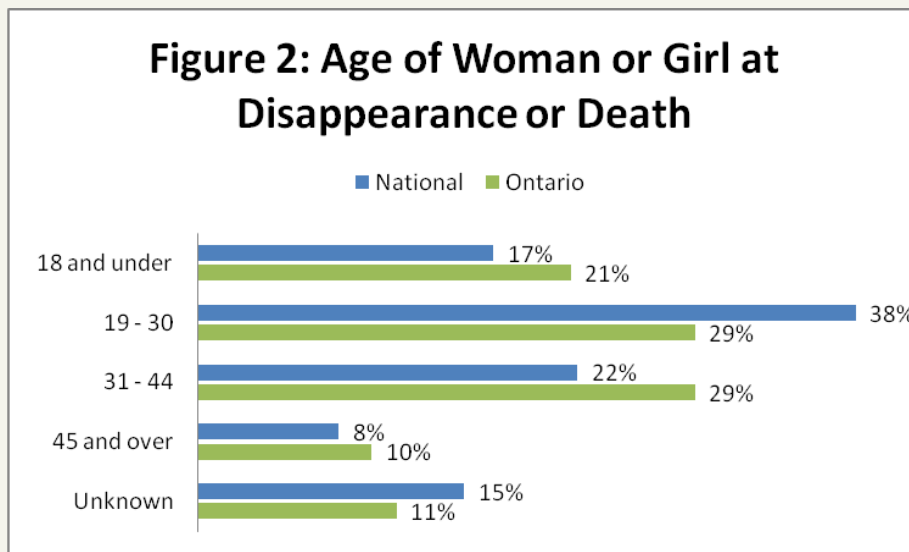
Head Office

Six Nations of the Grand River,
1721 Chiefswood Road, P.O. Box 331, Ohswegen, ON N0A 1M0
T 519.445.0990 F 519.445.0924

Quatre pour cent (4 %) des cas en Ontario sont des cas de mort suspecte – des cas que la police a déclarés mort naturelle ou accidentelle, mais que les membres de la famille ou des communautés considèrent comme suspecte (ce pourcentage est également de 4 % à l'échelle du Canada).

Moins de cas de femmes de moins de 31 ans

Le pourcentage de cas de femmes et de filles de moins de 31 ans est moins élevé dans l'ensemble en Ontario (50 %, pour 55 % à l'échelle du pays). On constate un moins grand nombre de cas de femmes de 19 à 30 ans et un plus grand nombre de cas de femmes de 31 à 44 ans en Ontario.



Source : Calculs de l'AFAC d'après les données de la base de données Sœurs par l'esprit 2010 de l'AFAC.

On constate des différences encore plus grandes lorsque l'on observe les cas de femmes et de filles disparues par comparaison aux cas de meurtre. Les femmes de 19 à 30 ans représentent 30 % des cas de meurtre dans la province, pour 44 % à l'échelle nationale. La recherche de l'AFAC indique un plus grand nombre de cas de jeunes filles de 18 ans et moins et de femmes de 31 à 44 ans aussi.

Figure 3 : Cas de disparition et de meurtre par l'âge

	Disparue		Assassinée	
	Au pays	En Ontario	Au pays	En Ontario
18 ans et moins	24 %	10 %	17 %	25 %
De 19 à 30 ans	36 %	30 %	44 %	30 %
De 31 à 44 ans	21 %	20 %	24 %	29 %
45 ans et plus	10 %	20 %	9 %	9 %
Âge inconnu	10 %	20 %	7 %	7 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Calculs de l'AFAC d'après les données de la base de données Sœurs par l'esprit 2010 de l'AFAC.

Les jeunes filles de 18 ans et moins représentent une proportion de 10 % en Ontario, pour 24 % à l'échelle nationale. On constate aussi un moins grand nombre de cas de femmes de 19 à 30 ans, mais un pourcentage plus élevé de femmes de 45 ans et plus (voir la figure 3). C'est important, car trop souvent des cas de femmes autochtones disparues sont stéréotypés ou négligés parce qu'on présume que la disparue a fugué. Non seulement ce n'est pas vrai, mais cela implique que les jeunes fugueuses méritent moins d'attention ou de protection.

Enfin, il faut noter que l'âge de la femme ou de la fille est inconnu dans 20 % des cas de disparition, ce qui veut dire que les conclusions pourraient fluctuer lorsque nous aurons plus d'information.

Familles plus nombreuses en Ontario – Répercussions sur de nombreux enfants

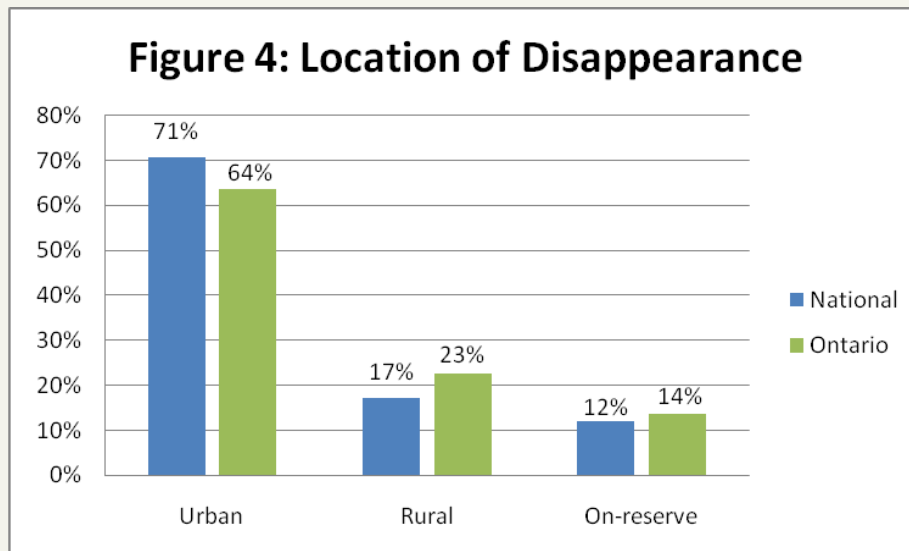
Dans les cas pour lesquels cette information est connue, l'AFAC a constaté que 90 % des femmes disparues et assassinées en Ontario étaient mères, ce qui est très semblable à la situation nationale (88 %).

Cependant, la recherche de l'AFAC indique aussi que les familles sont plus nombreuses en Ontario. 76 % des femmes en Ontario ont au moins trois enfants, pour 59 % à l'échelle nationale. Quarante-trois pour cent 43 % des femmes avaient trois enfants ou plus, pour 33 % pour l'ensemble du Canada.

Le nombre de femmes qui étaient mères est éloquent en ce qui concerne les répercussions intergénérationnelles de ce problème. Il y a un besoin criant de soutien pour les membres des familles et des communautés qui assument le soin des enfants que ces femmes ont laissés derrière elles. Il y a une responsabilité collective de veiller à ce que les enfants des femmes autochtones disparues ou assassinées restent en lien avec leurs communautés et reçoivent les soutiens nécessaires pour favoriser la guérison. Il est peut-être encore plus important de considérer les soutiens et les ressources pour les mères comme faisant partie intégrante de toute stratégie de prévention de la violence.

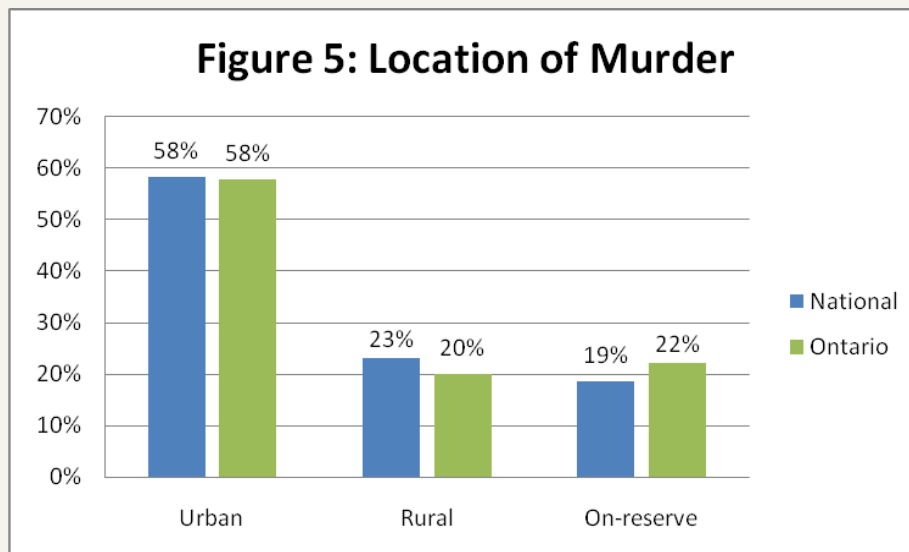
Plus de cas de disparition en milieu rural que la moyenne nationale

Comme pour la situation nationale, la plupart des cas documentés en Ontario se sont produits en milieu urbain – particulièrement à Thunder Bay, à Toronto et à Ottawa-Gatineau. En Ontario, toutefois, les régions urbaines ne constituent qu'un faible pourcentage des cas de disparition. Comparé à la moyenne nationale, plus de femme et de filles ont disparu d'une communauté des Premières Nations ou d'une communauté rurale (voir la figure 4).



D'après les cas de la base de données de Sœurs par l'esprit lorsque cette information est connue.
 Source : Calculs de l'AFAC d'après les données de la base de données Sœurs par l'esprit 2010 de l'AFAC.

En observant les cas de meurtre, on constate que les endroits où ils ont eu lieu sont semblables à ce qu'ils sont à l'échelle nationale. Les moyennes entre l'Ontario et le Canada sont au pair dans les lieux urbains et ne révèlent qu'une légère différence en milieu rural ou dans des réserves.



D'après les cas de la base de données de Sœurs par l'esprit, lorsque cette information est connue.
 Source : Calculs de l'AFAC d'après les données de la base de données Sœurs par l'esprit 2010 de l'AFAC.

Près de la moitié des cas de meurtre ne sont pas résolus

Les cas d'homicide sont « classés » de différentes manières. Un cas peut être classé quand des accusations sont portées. Cependant, un cas est également considéré « classé » quand le contrevenant se suicide. C'est ce qu'on appelle un « meurtre-suicide ».

Seule la moitié (55 %) des cas de meurtre survenus en Ontario de la base de données de l'AFAC ont été classés par suite d'accusations d'homicide ou du suicide du contrevenant, ce qui est très semblable à la situation nationale (voir la figure 6).

Figure 6 : Taux de classement, base de données de Sœurs par l'esprit, 2010		
	Au pays	En Ontario
Par suite d'accusations	53,2 %	51,8 %
Par suite de suicide	3,3 %	3,6 %
Pour d'autres raisons	0,3 %	0,0 %
Non classé	39,4 %	41,1 %
On ne sait pas	3,8 %	3,6 %
Total	100,0 %	100,0 %
Source : Calculs de l'AFAC d'après les données de la base de données Sœurs par l'esprit 2010 de l'AFAC.		

Plus de femmes et de filles sont mortes dans une résidence

La proportion de cas qui ont eu lieu dans une résidence (soit le domicile de la femme, soit une autre résidence) est légèrement plus élevée en Ontario – 65 %, pour 59 % à l'échelle du pays. Sur les cas qui ont eu lieu ailleurs que dans une résidence, la plupart se sont produits dans une aire ouverte (16 %). Un nombre légèrement moins élevé de cas en Ontario se sont produits le long d'une rue, d'un chemin ou d'une route (voir la figure 7).

Figure 7 : Endroit où a eu lieu le meurtre ou la mort suspecte dans la base de données de Sœurs par l'esprit, 2010		
	Au pays	En Ontario
Résidence	59,4 %	64,5 %
Lieu public	6,8 %	6,5 %
Véhicule (y compris les transports en commun)	0,4 %	0,0 %
Rue, chemin, route	13,7 %	9,7 %
Aire ouverte	14,5 %	16,1 %
Ailleurs	5,1 %	3,2 %
Total des endroits connus	100,0 %	100,0 %
D'après les cas de la base de données de Sœurs par l'esprit, lorsque cette information est connue.		
Source : Calculs de l'AFAC d'après les données de la base de données Sœurs par l'esprit 2010 de l'AFAC.		

Plus de cas impliquant un partenaire intime

Sur les cas qui ont été classés, la recherche de l'AFAC indique plus d'homicides impliquant un compagnon actuel ou un ex-compagnon – 33 % en Ontario, pour 22 % dans l'ensemble du Canada. Contrairement à la situation nationale, il n'y a aucun cas documenté impliquant un membre de la famille.

La recherche de l'AFAC indique aussi qu'il y a moins de cas en Ontario impliquant une connaissance – 6 %, pour 17 % à l'échelle nationale. Il faut noter, toutefois, que l'AFAC tente encore de déterminer la nature de la relation dans 44 % des cas, ce qui veut dire que nos conclusions pourraient changer lorsque nous aurons plus d'information.

Figure 8 : Relation du contrevenant dans les cas de meurtre, base de données de Sœurs par l'esprit, 2010		
	Au pays	Ontario
Compagnon	17 %	23,5 %
Ex-compagnon	5 %	8,8 %
Famille (tous les types de relation familiale)	6 %	0,0 %
« Client » ou relation criminelle	2 %	0,0 %
Connaissance	17 %	5,9 %
Étranger	16 %	17,6 %
Relation inconnue	36 %	44,1 %
Total	100 %	100,0 %
Note : Le total représente le nombre de cas de la base de données de Sœurs par l'esprit pour lesquels des accusations ont été portées.		
Source : Calculs de l'AFAC d'après les données de la base de données Sœurs par l'esprit 2010 de l'AFAC.		

Enfin, l'AFAC n'a encore documenté aucun cas en Ontario impliquant une relation criminelle ou un « client », ce qui pourrait changer, comme nous l'avons indiqué plus haut, lorsque nous aurons plus d'information. Il faut toutefois souligner le fait que la prostitution n'est pas une « cause » de violence, et que beaucoup de femmes s'adonnent à la prostitution dans un contexte d'options limitées et après avoir fait l'expérience de formes multiples de traumatisme et de violence.

La plupart des cas relèvent de la Police provinciale de l'Ontario et de services de police municipaux

Le maintien de l'ordre en Ontario est assuré principalement par des services de police municipaux, des services de police des Premières Nations et la Police provinciale de l'Ontario (« O.P.P. »). La plupart des cas en Ontario de la base de données de l'AFAC pour lesquels cette information est connue relevaient de la Police provinciale (40 %), suivie de près par les services de police municipaux (38 %). Dans 18 % des cas, plusieurs services de police collaboraient à des opérations conjointes – habituellement un service de police des Premières Nations et la Police provinciale. Dans 4 % des cas, un service de police d'une Première Nation s'occupait seul de l'affaire.

À l'échelle nationale, l'AFAC a constaté que des secteurs de compétence qui se chevauchent ou dont les responsabilités ne sont pas claires ont nui à la résolution efficace de certains cas. Il faudra poursuivre le travail pour déterminer quelles sont les répercussions des opérations conjointes ou des chevauchements de secteurs sur le progrès et la résolution des cas en Ontario.

Pour obtenir plus d'information, lire Ce que leurs histoires nous disent : Résultats de recherche de Sœurs par l'esprit. Nous présentons dans ce rapport des données démographiques et statistiques probantes tirées de la base de données de Sœurs par l'esprit, de l'AFAC, tout en situant la question dans le contexte plus général des causes premières et des possibilités d'avenir. On peut consulter ce rapport sur le site Web de l'AFAC : www.nwac.ca.

Association des femmes autochtones du Canada

Siège social :

Six Nations de la rivière Grand
1721, chemin Chiefswood, B.P. 331
Ohsweken (Ontario) NOA 1Mo

Bureau satellite (adresse de correspondance) :

1, rue Nicholas, 9^e étage
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Téléphone : 613-722-3033
Télécopieur : 613-722-7687
Sans frais : 1-800-461-4043

www.nwac.ca

Pour obtenir plus d'information au sujet de Sœurs par l'esprit,
communiquer avec le bureau satellite de l'AFAC.

[Please note: space between number and % sign]

[Page 1]

Figure 1 : Résumé des cas en Ontario

14 %	Disparues
80 %	Assassinées
4 %	Mort suspecte
2 %	Sort inconnu

[Page 2]

Figure 2 : Âge de la femme ou de la fille à sa disparition ou sa mort

Au pays

En Ontario

18 ans ou moins	17 %
	21 %
De 19 à 30 ans	38 %
	29 %
De 31 à 44 ans	22 %
	29 %
45 ans ou plus	8 %
	10 %
Âge inconnu	15 %
	11 %

[Page 3]

Figure 4 : Lieu du meurtre

Au pays

En Ontario

Milieu urbain	71 %
	64 %

Milieu rural	17 %
	23 %

Réserves	12 %
	14 %

[Page 4]

Figure 5 : Lieu de la disparition

Au pays

En Ontario

Milieu urbain	58 %
	58 %

Milieu rural	23 %
	20 %

Réserves	19 %
	22 %